

Récapitulatif des subventions accordées par le Comité aux joueurs et aux clubs

Subventions versées aux Joueurs

Les subventions accordées aux joueurs le sont sur l'ensemble des épreuves Finales de Championnat de France et de Championnat du Monde pour lesquelles il faut se qualifier (pas de subvention sur une épreuve Open)

Mise à jour	Epreuve	Montant accordé par joueur
24/06/2023	Finale du Championnat de France Individuel Elite	Montant de l'inscription*
	Finale du Championnat de France Individuel Série 4	Montant de l'inscription*
	Finale du Championnat de France Promotion	Montant de l'inscription*
	Finale du Championnat de France Vermeil - Diamant	Montant de l'inscription*
* Si ces épreuves sont multiples, la subvention versée est égale au tarif le plus élevé des épreuves auxquelles le licencié a été sélectionné		
01/06/2013	* Les subventions accordées (pour tous CdF ci-dessus) sont conditionnées à la présence du joueur au Championnat Régional du Comité de la saison.	
22/05/2011	Finale du Championnat du Monde	
	⇒ Situé en France	100.00 €
	⇒ Situé dans un pays limitrophe	130.00 €
	⇒ Situé dans un autre pays	200.00 €
22/05/2011	Finale du Championnat de France Jeunes et Scolaires (l'inscription correspond à l'hébergement et repas du vendredi soir au lundi matin)	
	⇒ joueurs	Montant de l'inscription
	⇒ accompagnateur du Comité ou désigné par le Comité	Montant de l'inscription
18/04/2019	Finale du Championnat de France Jeunes et Scolaires Indemnisation de l'accompagnateur du comité, ou désigné par le comité, pour des frais de transport:	
	⇒ de 0 à 500 kms A-R	40.00 €
	⇒ au-delà de 500 kms A-R	80.00 €

Subventions versées aux Clubs

Mise à jour	Epreuve	Montant accordé
22/05/2011	Finale Championnat de France Interclubs	
	⇒ Equipe de 5 joueurs (50 euros par joueur)	250.00 €
	⇒ Equipe de 7 joueurs (50 euros par joueur)	350.00 €
20/10/2016	Subvention aux clubs pour du matériel informatique: !	
	⇒ pour achat d'ordinateur sur présentation de facture au nom du club, montant plafonné	150.00 €
	⇒ pour achat d'une imprimante sur présentation de facture au nom du club, montant plafonné	50.00 €
! : Une subvention au maximum tous les 5 ans par club. Trois subventions maximum par an seront allouées par le comité (seules les trois premières demandes seront honorées).		
06/12/2022	Dotation Championnats régionaux et départementaux: voir cahier des charges des Championnats	

Toutes les subventions listées ci-dessus sont renouvelables d'année en année sauf rediscussion.